

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

|  |                    |
|--|--------------------|
| Nom commercial ou désignation du mélange | WOOD               |
| Numéro d'enregistrement                  | -                  |
| Synonymes                                | Aucun(e)(s).       |
| Date de publication                      | le 16-Juillet-2019 |
| Numéro de version                        | 01                 |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                            |                             |
|----------------------------|-----------------------------|
| Utilisations identifiées   | Filament pour imprimante 3D |
| Utilisations déconseillées | Aucun connu.                |

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

|                      |  |
|----------------------|--|
| Nom de la société    | MCPP Netherlands BV                                      |
| Adresse              | Grasbeemd 19, 5705DE Helmond, Les Pays-Bas               |
| Téléphone            | +31 (0)492 210 210 (Office hours Mo. - Fr. 8:30 - 17:00) |
| Personne à contacter | Product Compliance                                       |
| adresse électronique | product.compliance@mcpp-europe.com                       |

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| 1.4. Numéro d'appel d'urgence | +31 (0)30 274 8888, only for the doctor<br>National Poison Information Center Utrecht, Les Pays-Bas |
|-------------------------------|---|

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

|                    |                  |
|--------------------|------------------|
| Résumé des dangers | Donnée inconnue. |
|--------------------|------------------|

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Pictogrammes de danger  | Aucun(e)(s).   |
| Mention d'avertissement | Aucun(e)(s).   |
| Mentions de danger      | Le mélange ne répond pas aux critères de classification. |

#### Mentions de mise en garde

|              |                  |
|--------------|------------------|
| Prévention   | Donnée inconnue. |
| Intervention | Donnée inconnue. |
| Stockage     | Donnée inconnue. |
| Élimination  | Donnée inconnue. |

|   |              |
|---|--------------|
| Informations supplémentaires de l'étiquette | Aucun(e)(s). |
|---|--------------|

|                     |   |
|---------------------|---|
| 2.3. Autres dangers | Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB. |
|---------------------|---|

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

## Informations générales

| Nom chimique                                   | en %      | N° CAS/n° CE | Numéro d'enregistrement REACH | Numéro index | Notes |
|--|-----------|--------------|-------------------------------|--------------|-------|
| Acide polylactique                             | 30 - < 40 | Confidentiel | -                             | -            |       |
| <b>Classification :</b>                        | -         | -            | -                             | -            |       |
| Fibres de bois                                 | 20 - < 30 |              | -                             | -            |       |
| <b>Classification :</b>                        | -         |              |                               |              |       |
| Autres composants sous les niveaux déclarables | 30 - < 40 |              |                               |              |       |

**Remarques sur la composition** Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Informations générales** Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

### 4.1. Description des premiers secours

- Inhalation** Peu probable du fait de la forme du produit. En cas d'exposition à des teneurs excessives en poussières ou en émanations, sortir à l'air libre. Si une toux ou d'autres symptômes se manifestent, obtenir une assistance médicale.
- Contact avec la peau** En cas de brûlure par contact avec du produit chaud, refroidir le produit fondu adhérent à la peau le plus rapidement possible à l'eau et consulter un médecin pour le décoller et traiter les brûlures. Ne pas racler le polymère de la peau.
- Contact avec les yeux** Peu probable du fait de la forme du produit. Si le produit chaud entre en contact avec les yeux, laver immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et solliciter des soins médicaux.
- Ingestion** Peu probable du fait de la forme du produit.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Appliquer un traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).
- Moyens d'extinction inappropriés** En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers** Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
- Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

**Méthodes particulières d'intervention** Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** Tenir à l'écart le personnel superflu. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
- Pour les secouristes** Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**6.4. Référence à d'autres rubriques** Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

|  |  |
|--|--|
| <b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>                | Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.   |
| <b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b> | Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS). |
| <b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>                               | Donnée inconnue.   |

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

##### La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

| Composants     | Type | Valeur   |
|----------------|------|----------|
| Fibres de bois | VME  | 10 mg/m3 |

État réglementaire: Limite Indicative

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées** Suivre les procédures standard de surveillance.

**Doses dérivées sans effet (DDSE)** Donnée inconnue.

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)** Donnée inconnue.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

#### Protection de la peau

- **Protection des mains** Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

- **Autres** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Risques thermiques** Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

#### Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

|                      |                             |
|----------------------|-----------------------------|
| <b>État physique</b> | Solide.                     |
| <b>Forme</b>         | filament                    |
| <b>Couleur</b>       | Selon spécification produit |

**Odeur** Léger

**Seuil olfactif** Donnée inconnue.

**pH** Donnée inconnue.

**Point de fusion/point de congélation** 140 - 150 °C (284 - 302 °F)

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>                     | Donnée inconnue.              |
| <b>Point d'éclair</b>  | Donnée inconnue.              |
| <b>Taux d'évaporation</b>  | Donnée inconnue.              |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>  | Non disponible.               |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> |                               |
| <b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>                                    | Donnée inconnue.              |
| <b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>                                    | Donnée inconnue.              |
| <b>Pression de vapeur</b>  | Donnée inconnue.              |
| <b>Densité de vapeur</b>   | Donnée inconnue.              |
| <b>Densité relative</b>  | Donnée inconnue.              |
| <b>Solubilité(s)</b>   |                               |
| <b>Solubilité (dans l'eau)</b>   | Donnée inconnue.              |
| <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>                                     | Donnée inconnue.              |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>   | Donnée inconnue.              |
| <b>Température de décomposition</b>  | Donnée inconnue.              |
| <b>Viscosité</b>   | Donnée inconnue.              |
| <b>Propriétés explosives</b>   | Non explosif.                 |
| <b>Propriétés comburantes</b>  | Non comburant.                |
| <b>9.2. Autres informations</b>  |                               |
| <b>Densité</b>   | 1,10 - 1,30 g/cm <sup>3</sup> |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

|   |  |
|---|--|
| <b>10.1. Réactivité</b>                           | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.  |
| <b>10.2. Stabilité chimique</b>                   | Ce produit est stable dans des conditions normales.  |
| <b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b> | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.   |
| <b>10.4. Conditions à éviter</b>                  | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Eviter les températures supérieures à la température de décomposition. Contact avec des substances incompatibles. |
| <b>10.5. Matières incompatibles</b>               | Agents oxydants forts.   |
| <b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>  | On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.  |

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

|  |   |
|--|---|
| <b>Informations générales</b>                            | L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.                                 |
| <b>Informations sur les voies d'exposition probables</b> |   |
| <b>Inhalation</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| <b>Contact avec la peau</b>                              | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| <b>Contact avec les yeux</b>                             | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| <b>Ingestion</b>   | Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable. |
| <b>Symptômes</b>   | L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.   |
| <b>11.1. Informations sur les effets toxicologiques</b>  |   |
| <b>Toxicité aiguë</b>                                    | Donnée inconnue.  |
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>              | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>      | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| <b>Sensibilisation respiratoire</b>                      | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| <b>Sensibilisation cutanée</b>                           | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |

|  |  |
|--|--|
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>                              | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Cancérogénicité</b>   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b> | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Danger par aspiration</b>   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>      | Aucune information disponible.   |
| <b>Autres informations</b>   | Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.            |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

|   |  |
|---|--|
| <b>12.1. Toxicité</b>                                 | Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.                                      |
| <b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>             | Biodégradable dans des installations de compostage industriel.   |
| <b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>             |  |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b> | Donnée inconnue.   |
| <b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>              | Donnée inconnue.   |
| <b>12.4. Mobilité dans le sol</b>                     | Aucune information disponible.   |
| <b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>    | Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB. Non disponible.  |
| <b>12.6. Autres effets néfastes</b>                   | Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant. |

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

|   |   |
|---|---|
| <b>13.1. Méthodes de traitement des déchets</b> |   |
| <b>Déchets résiduels</b>                        | Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.   |
| <b>Emballage contaminé</b>                      | Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. |
| <b>Code des déchets UE</b>                      | Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.              |
| <b>Informations / Méthodes d'élimination</b>    | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée.  |
| <b>Précautions particulières</b>                | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.   |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

|   |  |
|---|--|
| <b>ADR</b>  | 14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses. |
| <b>RID</b>  | 14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses. |
| <b>ADN</b>  | 14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses. |
| <b>IATA</b>   | 14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses. |
| <b>IMDG</b>   | 14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses. |
| <b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b> | Sans objet.  |

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

#### Autres réglementations UE

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

N'est pas listé.

#### Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

#### Réglementations nationales

Suivre la réglementation nationale sur la protection des travailleurs vis-à-vis des risques d'exposition aux cancérigènes et mutagènes sur le lieu de travail, conformément à la Directive 2004/37/CE.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Liste des abréviations

Donnée inconnue.

#### Références

Donnée inconnue.

#### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

#### Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

Aucun(e)(s).

#### Informations de révision

Aucun(e)(s).

#### Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

**Clause de non-responsabilité**

La présente fiche de données de sécurité (FDS) est publiée en se basant sur les dernières références, données etc. actuellement disponibles. Les informations de la présente FDS ont été évaluées avec soin, mais nous n'accordons aucune garantie quant à son exactitude. Nous ne saurions cependant pas prévoir l'ensemble des conditions dans lesquelles ce produit pourrait être utilisé. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de sécurité adaptées à la manipulation.